

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024, À 19 H 00, AU 286  
RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :

M. Richard Therrien, maire  
Mme Johanne Savard, conseillère  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère  
M. Guy Therrien, conseiller  
Mme Jane Chambers Evans, conseillère

Sont absents : M. Dany Tremblay, conseiller  
Mme Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la réunion :  
M<sup>me</sup> Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire  
d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT  
DU MAIRE**

La séance débute à 19 h 02, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code Municipal, L.R.Q, c. C-27-1.

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

**ORDRE DU JOUR**

1. *Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;*
2. *Adoption de l'ordre du jour;*
3. *3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024;*  
*3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024;*
4. *Administration générale*
  - 4.1. *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;*
  - 4.2. *Plan d'intervention / Nouveau programme de la TECQ 2024-2028;*
  - 4.3. *Adoption du calendrier des séances pour l'année 2025;*
  - 4.4. *Avis de motion du règlement numéro 411 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2025 et fixer les taux pour l'année 2025 pour la taxe foncière et la tarification des services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et des matières résiduelles, ainsi que d'autres tarifs*
  - 4.5. *Avis de motion du règlement numéro 412 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année 2025 remplaçant et abrogeant le règlement no 399;*
  - 4.6. *Date pour la séance portant sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;*
  - 4.7. *Vœux des fêtes / autorisation de dépenses;*

- 4.8. *Avis de motion du règlement 360-6 modifiant le règlement numéro 360-5 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques et dépôt du projet de règlement;*
- 4.9. *Présentation du règlement 360-6 modifiant le règlement numéro 360-5 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques et dépôt du projet de règlement;*
- 4.10. *Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes;*
- 4.11. *Avis de présentation du règlement no 413 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac;*
- 4.12. *Dépôt et présentation du projet de règlement no 413 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac;*
- 4.13. *Avis de présentation du règlement no 414 sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant les règlements 370 et 370-1;*
- 4.14. *Dépôt et présentation du projet de règlement no 414 sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant les règlements 370 et 370-1;*
- 4.15. *Adoption de la politique de réservation, d'utilisation et de location de salles et d'équipements*
5. *Gestion financière*
  - 5.1. *Comptes à payer – Octobre 2024;*
  - 5.2. *Paiement à Tremblay Assurance Ltée du renouvellement de notre assurance Maritime;*
  - 5.3. *Tarifification Escalier Tadoussac HCN; **Reporté***
  - 5.4. *Décompte progressif no 1 /Réfection du mur de soutènement de la rue des Falaises;*
  - 5.5. *Refinancement d'une somme de 174 500\$ au règlement d'emprunt no 373 concernant l'acquisition d'un terrain à des fins d'utilité publique (stationnement);*
  - 5.6. *Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 174 500\$*
  - 5.7. *Paiement à Option Aménagement Inc. / Destination Tadoussac Phase II;*
  - 5.8. *Paiement à Toiture & Réno Énergie / Rénovation toiture du Poste de Traite Chauvin;*
6. *Aménagement du territoire et urbanisme*
  - 6.1. *Dépôt des permis émis en octobre 2024;*
  - 6.2. *Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme;*
  - 6.3. *P.I.A.A. 245-247 Rue de la Falaise;*
  - 6.4. *Démission de M. Simon Lamarche comme membre du Comité consultatif d'urbanisme;*
  - 6.5. *Candidature de Madame Micheline Simard comme membre au Comité consultatif d'urbanisme;*
7. *Infrastructure et équipement*
  - 7.1. *Approbation du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023;*
  - 7.2. *Consentement aux travaux de Bell et autorisation d'un signataire;*
  - 7.3. *Appel d'offres / Bloc sanitaire autonettoyant /Destination Tadoussac Phase II;*
  - 7.4. *Appel d'offres / Garde-corps / Destination Tadoussac Phase II;*
  - 7.5. *Vente de matériel / Matelas de béton;*
  - 7.6. *Achat camion F150 2020 en remplacement du F250-2013*

8. *Loisirs et communautaire*
  - 8.1. *Demande d'aide financière de la Polyvalente des Berges;*
  - 8.2. *Adoption d'une motion pour la liberté intellectuelle;*
  - 8.3. *Dépôt du rapport Beluga Ultra Trail du 14 septembre 2024;*
  - 8.4. *Entente entretien de la piste de ski de fond saison 2024-2025 / Parc Languedoc;*
9. *Tourisme*
  - 9.1. *Dépôt du rapport du Musée poste de traite Chauvin-Tadoussac;*
  - 9.2. *Demande d'aide financière / Développement économique Canada / Projet d'interprétation numérique du marché des fourrures du Domaine du Roi.*
10. *Sécurité publique et civile*
  - 10.1. *Embauche de Monsieur Emmanuel Hovington à titre de pompier volontaire;*
  - 10.2. *Embauche de Madame Méduline Chailloux à titre de pompier volontaire;*
  - 10.3. *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers / Ministère de la Sécurité publique;*
11. *Ressources humaines*
  - 11.1 *Création d'un nouveau poste de contremaître au travaux publics*
  - 11.2 *Autorisation de stage non rémunéré Adjointe administrative*
12. *Correspondances*
  - 12.1 *Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent / Consultation publique :*
  - 12.2 *Demande de parrainage pour les collations / École Saint-Joseph Tadoussac*
  - 12.3 *Candidature de la Médaille de la Lieutenant-gouverneure pour les aînés;*
  - 12.4. *Signalisation additionnelle rue Bateau Passeur;*
  - 12.4. *Signalisation additionnelle rue Bateau Passeur*
13. *Affaires nouvelles*
  - 13.1. *Entériner l'embauche de Madame Amélie Pineault, comme adjointe administrative et commis à la réception;*

**RESOLUTION  
2024-11-307**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RESOLUTION  
2024-11-308**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal du 8 octobre 2024 préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**IL EST PROPOSÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé en laissant ouvertes les affaires nouvelles.*

**RESOLUTION  
2024-11-309**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2024**

*CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024 préalablement à la présente séance ;*

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2024.*

\*\*\*

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil :

M. Richard Therrien, maire  
M, Dany Tremblay, conseiller  
Mme Johanne Savard, conseillère  
Mme Jane Chambers Evans, conseillère  
M. Guy Therrien, conseiller  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

**RESOLUTION  
2024-11-310**

**PLAN D'INTERVENTION / TECQ 2019-2024**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire conserver plus 20% en travaux de priorité 4 dans sa programmation TECQ 2019-2024, le ministère demande de confirmer que la municipalité mettra en œuvre son plan d'intervention 2024-2028 en réalisant des travaux de priorité 3 de renouvellement de conduites dans le nouveau programme TECQ 2024-2028 ;*

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN  
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil confirme au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation que la Municipalité mettra en œuvre son plan d'intervention en réalisant des travaux de priorité 3 renouvellement de conduites dans le nouveau programme TECQ 2024-2028.*

**RESOLUTION  
2024-11-311**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2025**

*CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;*

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

*QUE les séances débuteront à 19 h au Centre des Loisirs situé au 286, rue de la Falaise ;*

*QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :*

- 14 janvier
- 11 février
- 11 mars
- 08 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 08 juillet
- 19 août (troisième mardi d'août)
- 09 septembre
- 14 octobre
- 11 novembre
- 09 décembre

*QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Madame Chantale Otis, directrice-générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la Municipalité.*

\*\*\*

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 411**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY

AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 411

---

**RÈGLEMENT 411 AYANT POUR OBJET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2025 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE D'AUTRES TARIFS**

---

*Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Jane Chambers Evans, conseillère, de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 411 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2025 et de fixer les taux pour l'année 2025 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et d'ordures ainsi que d'autres tarifs.*

*Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera*

adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 12 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025.

---

Jane Chambers Evans, Conseillère

\*\*\*

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 412**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY

AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 412

**RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2025 REMPLACANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 399**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Jane Chambers Evans, conseillère de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 412 ayant pour objet de fixer les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année 2025, remplaçant et abrogeant le règlement numéro 399.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, LE 12 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025

---

Jane Chambers Evans, Conseillère

**RESOLUTION  
2024-11-312**

**DATE POUR LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET 2025 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

**ATTENDU QU'**il est requis par la loi de fixer la date de ladite séance par résolution ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil fixe la séance extraordinaire prévoyant l'adoption du budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027, le 19 décembre 2024 à 19 heures.

RESOLUTION  
2024-11-313

**VŒUX DES FÊTES / AUTORISATION DE DEPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes pour la publication des vœux des fêtes auprès des médias suivants :*

CHME Rock ma vie :	120\$ plus taxes
Télévision régionale HCN :	75\$ plus taxes
Journal Haute-Côte-Nord :	¼ pour les deux fêtes 375\$ plus taxes

\*\*\*

**AVIS DE MOTION DU REGLEMENT 360-6 MODIFIANT LE  
REGLEMENT NUMERO 360-5 RELATIF AU PROGRAMME DE  
REHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX  
NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

*Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Jane Chambers Evans, conseillère de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 360-6 modifiant le règlement numéro 360-5 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.*

*Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.*

*DONNÉ À TADOUSSAC, CE 12 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2024.*

---

*Jane Chambers Evans, Conseillère*

\*\*\*

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 360-6 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-5 RELATIF AU PROGRAMME DE  
RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX  
NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT**

*Présentation et explication du projet de règlement no 360-6 modifiant le règlement 360-5 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques, par la conseillère Jane Chambers Evans.*

*Copies du projet de règlement sont disponibles à l'hôtel de ville et à la salle.*

\*\*\*

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES**

Dépôt de la liste des personnes endettés pour taxes.

\*\*\*

**AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 413 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 413

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 413 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC

---

*Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Jane Chambers Evans, conseillère, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 413 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac.*

*Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.*

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 12 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2024.

---

JANE CHAMBERS EVANS, CONSEILLÈRE

\*\*\*

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 413 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

*Dépôt et présentation du projet de règlement par la personne qui fait l'avis de motion.*

\*\*\*

**AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 414 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET REMPLAÇANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 370 ET 370-1**

AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NO 414

---



RÈGLEMENT NUMÉRO 414 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE  
REMPLOACANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 370 ET 370-1

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Jane Chambers Evans, conseillère, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 414 sur la gestion contractuelle remplaçant et abrogeant les règlements 370 et 370-1.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 12 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2024.

---

JANE CHAMBERS EVANS, CONSEILLÈRE

\*\*\*

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 414  
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET REMPLAÇANT ET  
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 370 ET 370-1**

Dépôt et présentation du règlement par la personne qui fait l'avis de motion.

RESOLUTION  
2024-11-314

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉSERVATION, D'UTILISATION ET  
DE LOCATION DE SALLES ET D'EQUIPEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil adopte la politique de réservation, d'utilisation et de location de salles et d'équipements tel que déposée;

**QUE** la présente politique annule et remplace toutes politiques ou résolutions antérieures à celle-ci.

RESOLUTION  
2024-11-315

**COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 564 789.51\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 octobre 2024 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans, conseillère;

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

RESOLUTION  
2024-11-316

**PAIEMENT À TREMBLAY ASSURANCE LTÉE DU  
RENOUVELLEMENT DE NOTRE ASSURANCE MARITIME**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement à Tremblay Assurances Ltée au montant de 5 722,00\$ pour la période du 6 octobre 2024 au 6 octobre 2025 pour le renouvellement de l'assurance maritime.

RESOLUTION  
2024-11-317

**DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 1 / RÉFECTION DU MUR DE  
SOUTÈNEMENT DE LA RUE DES FALAISES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 octobre 2024, Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure municipale, de la Fédération Québécoise des Municipalités, nous a transmis le décompte progressif numéro 1 de l'entrepreneur « Inter Projet » au montant de 71 803,03\$ (incluant la retenue de 10 % et les taxes) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure municipale, nous recommande l'acceptation et le paiement du décompte no 1 des travaux de la réfection du mur de soutènement de la rue des Falaises ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise et accepte le paiement du décompte no 1 de l'entrepreneur des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue des Falaises « Inter Projet » au montant de 71 803,03\$ (incluant la retenue de 10% et les taxes).

RESOLUTION  
2024-11-318

**REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 174,500\$ AU RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NO 373 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN  
À DES FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE (STATIONNEMENT)**

Cette résolution est en annexe et est versée aux archives de la Municipalité du Village de Tadoussac.

RESOLUTION  
2024-11-319

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
174 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2024**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Tadoussac souhaite

emprunter par billets pour un montant total de 174 500 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
373	174 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 373, la Municipalité du village de Tadoussac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À UNANIMITÉ**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>8 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>9 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>9 300 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>9 800 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>10 100 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>127 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 373 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**RESOLUTION  
2024-11-320**

**PAIEMENT À OPTION AMÉNAGEMENT INC. / DESTINATION  
TADOUSSAC PHASE II**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise et accepte le paiement Option Aménagement Inc. dans le cadre du projet de Destination Tadoussac Phase II au montant de 22 584,79\$ taxes incluses.

RESOLUTION  
2024-11-321

**PAIEMENT À TOITURE & RENO ÉNERGIE / RÉNOVATION DE LA TOITURE DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 novembre 2024, Madame Marie-Josée Deschênes, architecte, a émis le certificat de réception finale des travaux du projet de restauration de la toiture du Poste de Traite Chauvin ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 86 100,17\$ à la Compagnie Toiture & Réno énergie pour la rénovation de la toiture du Poste de Traite Chauvin ;

**QUE** cette somme sera défrayée à même les fonds du Programme de mise en valeur intégré (PMVI) ;

**DÉPÔT DES PERMIS ÉMIS EN OCTOBRE 2024**

\*\*\*

Dépôt de la liste des permis émis en octobre 2024.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

\*\*\*

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2024.

**P.I.A.A. 245-247 RUE DE LA FALAISE**

RESOLUTION  
2024-11-322

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 246-247, rue de la Falaise, souhaite rénover l'escalier de la galerie latérale en changeant son orientation pour la faire descendre vers l'arrière (plutôt que vers l'avant);

**ATTENDU QUE** les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la demande du propriétaire du 246-247, rue de la Falaise de procéder à la rénovation de la galerie latérale en changeant son orientation pour la faire descendre vers l'arrière (plutôt que vers l'avant); le tout conformément à la réglementation en vigueur conditionnellement à l'obtention de l'autorisation d'une lettre du propriétaire signée donnant l'autorisation pour la rénovation.

**DÉMISSION DE M. SIMON LAMARCHE COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

RESOLUTION  
2024-11-323

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Simon Lamarche nous a informé par courriel le 14 octobre dernier de sa démission comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme en tenant compte son faible taux de participation aux rencontres du CCU ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la démission de M. Simon Lamarche à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme et le remercie de son implication au sein de ce comité.

**RESOLUTION  
2024-11-324**

**CANDIDATURE DE MADAME MICHELINE SIMARD COMME MEMBRE  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Micheline Simard a déposé dans une lettre datée du 18 octobre 2024 son intérêt à œuvrer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil approuve la candidature de Madame Micheline Simard qui a renouvelé son intérêt à œuvrer au sein du Comité Consultatif d'urbanisme.

**QUE** son mandat au sein du Comité Consultatif d'urbanisme soit de deux (2) ans.

**RESOLUTION  
2024-11-325**

**APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE  
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil approuve le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023 et que celui-ci soit transmis au ministère des Affaires Municipales et d'Habitation du Québec.

**RESOLUTION  
2024-11-326**

**CONSENTEMENT AUX TRAVAUX DE BELL ET AUTORISATION D'UN  
SIGNATAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du centre communautaire nécessite des travaux de la part de Bell ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont de l'émondage, le déplacement d'un poteau électrique et la création des plans et devis ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation des coûts de travaux par Bell est de 49 028.36\$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'autorisation écrite d'Habitation Métis pour l'émondage ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux en alimentation électrique pour l'agrandissement du centre communautaire nécessite la signature de cette entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner un mandataire pour la signature de cette entente ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte et signe le consentement aux fins d'assumer les coûts des travaux définis, au montant de 49 028,36 \$ taxes non incluses, aux fins de déplacer un poteau du Bell pour l'agrandissement d'un bâtiment ;

**QUE** le Conseil autorise Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la procuration pour et au nom de la Municipalité ainsi que le contrat ou tout autre document relatif à l'objet de cette procuration, et de prendre tout acte utile à l'exécution de la procuration.

\*\*\*

**APPEL D'OFFRES / BLOC SANITAIRE AUTONETTOYANT /  
DESTINATION TADOUSSAC PHASE II**

**CONSIDÉRANT QUE** le souhait du conseil de faire l'acquisition d'une toilette intelligente dans le projet destination Tadoussac Phase II ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation de coûts pour l'achat et l'installation d'une toilette intelligente dépasse le seuil d'appel d'offres public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation du devis technique sera confié à la firme Option aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil se prononce unanimement contre l'acquisition d'un bloc sanitaire autonettoyant;

Ce projet de résolution est rejeté.

**RESOLUTION  
2024-11-327**

**APPEL D'OFFRES / GARDE-CORPS / DESTINATION TADOUSSAC  
PHASE II**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la visite de l'architecte d'Option Aménagement et l'équipe en ingénierie de Côté et Jean le 13 mars 2024 il a été constaté que le garde-corps le long de la promenade est non conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le souhait de la Municipalité est de rendre le garde-corps conforme en faisant fabriquer et installer un nouveau garde-corps le long de la promenade dans le projet destination Tadoussac Phase II ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation de coûts pour l'achat et l'installation d'un garde-corps le long de la promenade dépasse le seuil d'appel d'offres public ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offre publique pour la fabrication et l'installation d'un nouveau garde-corps le long de la promenade.*

**RESOLUTION  
2024-11-328**

**VENTE DE MATÉRIEL / MATELAS DE BÉTON**

*CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités nous informe de la possibilité de vendre les matelas de béton utilisé avant les travaux de recharges de plage afin de freiner l'érosion des berges, attendu que le tout avait été au préalable autorisé par le ministère de l'Environnement ;*

*CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur des travaux publics, la Municipalité ne prévoit pas l'utilisation de ce matelas à long terme et qu'il est possible de recevoir une somme de 4 312\$ taxes en sus ;*

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil autorise la vente des matelas de béton selon la recommandation du directeur des travaux publics.*

**RESOLUTION  
2024-11-329**

**ACHAT CAMION F150 2020 EN REMPLACEMENT DU F250-2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil autorise l'achat d'un camion F-150 Ford au montant de 42 535\$ incluant la TPS et la TVQ auprès de Desmeules Automobiles Inc.*

*QUE les crédits requis soient prélevés à même le financement réalisé du règlement 408.*

**RESOLUTION  
2024-11-330**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES ÉLÈVES DE LA POLYVALENTE  
DES BERGES**

*CONSIDÉRANT QUE les élèves de 5<sup>ème</sup> secondaire de la Polyvalente des Berges dans une lettre datée du 7 octobre dernier ont adressé à la Municipalité de Tadoussac une demande d'aide financière pour la publication de leur album souvenir;*

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

*QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 150\$ pour ½ page dans l'album souvenir des élèves de la Polyvalente des Berges.*

**RESOLUTION  
2024-11-331**

**ADOPTION D'UNE MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE**

*ATTENDU QUE le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité ;*

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations ;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent ;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous ;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen ;

*La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.*

*En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.*

*Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.*

*Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.*

**ATTENDU QUE** le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale ;

**ATTENDU QUE** plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QU'**afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Tadoussac reconnaisse officiellement :

- ❖ les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- ❖ l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- ❖ la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs



*collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.*

\*\*\*

**DÉPÔT DU RAPPORT BELUGA ULTRA TRAIL DU 14 SEPTEMBRE 2024**

Dépôt du rapport Béluga Ultra Trail du 14 septembre 2024.

**RESOLUTION  
2024-11-332**

**ENTENTE ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND SAISON 2024-2025 / PARC LANGUEDOC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac entend continuer et valorise ses activités hivernales *offertes à sa population* ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise madame Chantale Otis, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac une entente au montant de 5 000\$ avec M. Tristan Hovington et M. Steven Nicolas pour l'entretien d'une piste de ski de fond dans le Parc Languedoc pour la saison hivernale 2024-2025.

\*\*\*

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITES DU MUSEE POSTE DE TRAITE CHAUVIN**

Dépôt du rapport d'activités du Musée Poste de traite Chauvin.

**RESOLUTION  
2024-11-333**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA / PROJET D'INTERPRÉTATION NUMÉRIQUE DU MARCHÉ DES FOURRURES DU DOMAINE DU ROI.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac désire déposer une demande d'aide financière à Développement économique Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes financières pour la mise de fonds sont disponibles et n'augmentent pas;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de Développement économique Canada pourrait nous aider à compléter le financement du projet;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise madame Marie-France Bélanger, directrice du développement, à déposer une demande d'aide financière à Développement économique Canada dans le cadre du projet d'interprétation numérique du marché des fourrures du Domaine du Roi.

**RESOLUTION  
2024-11-334**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR EMMANUEL HOVINGTON À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Emmanuel Hovington a déposé le 8 septembre 2024 une lettre d'intérêts afin de postuler comme pompier volontaire du service incendie ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Emmanuel Hovington à titre de pompier volontaire au service incendie de la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2024-11-335**

**EMBAUCHE DE MADAME MÉDULINE CHAILLOUX À TITRE DE  
POMPIÈRE VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Méduline Chailloux a déposé le 26 juillet 2024 une lettre d'intérêts afin de postuler comme pompière volontaire et de première répondante du service incendie ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche de Madame Méduline Chailloux à titre de pompière volontaire et de première répondante au service incendie de la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2024-11-336**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS / MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Tadoussac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Tadoussac prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme de Pompier 1, 6 pompiers Auto-

sauvetage (hors programme) ; 6 pompiers Matières dangereuses ; 7 pompiers Désincarcération (hors programme) ; 18 pompiers Véhicule électriques et hybride ; 8 pompiers Sauvetage vertical ou en hauteur, Sauvetage en espace clos, Sauvetage nautique et 2 pompiers Prévention des impacts psychologiques (hors programme) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du programme ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le directeur du service incendie par intérim à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION  
2024-11-337**

**CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE CONTREMAITRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la création d'un nouveau poste syndiqué de contremaître aux départements des travaux publics et abroge le poste de préposé à l'entretien qui demeure vacant depuis plusieurs années faute de recrutement

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au représentant syndicale de la Municipalité.

**RESOLUTION  
2024-11-338**

**AUTORISATION DE STAGE NON RÉMUNÉRÉ ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le stage non rémunéré au département de l'administration de madame Chryline Augendre débutant le 12 novembre 2024 et ce, pour une période de trois semaines.

**\*\*\***

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC MARIN DU SAGUENAY-ST-LAURENT / CONSULTATION PUBLIQUE**

Information à l'effet que Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent tiendra une consultation publique sur le Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent le 13 novembre 2024 au Centre Multifonctionnel les Escoumins soit :

16 h : Kiosque animés

19 h : Séance d'informations suivie d'une période de questions.

**RESOLUTION  
2024-11-339**

**DEMANDE DE PARRAINAGE POUR LES COLLATIONS / ÉCOLE  
SAINT-JOSEPH TADOUSSAC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'École Saint-Joseph de Tadoussac s'est adressé à la Municipalité afin d'obtenir un parrainage afin d'offrir aux 45 élèves fréquentant l'école des collations nutritives et variées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte de parrainer l'École Saint-Joseph afin d'offrir une tranche d'aide financière au montant de 300\$ qui permettra de contribuer à une semaine de collations.

**RESOLUTION  
2024-11-340**

**CANDIDATURE DE LA MÉDAILLE DE LA LIEUTENANTE-  
GOUVERNEURE POUR LES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 novembre 2024, monsieur Christophe Navel, directeur du Cabinet, de l'honorable Manon Jeannotte, lieutenante-gouverneure, nous informant que Madame Jeannotte, souhaite décerner une médaille pour les aînés à des personnes de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil et les organismes de notre milieu sont invités à soumettre des candidatures;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil désire déposer de candidature dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques de la Médaille de la Lieutenante-gouverneure pour les aînés ;

\*

**SIGNALISATION ADDITIONNELLE RUE BATEAU PASSEUR**

Dépôt d'un courriel, daté du 5 novembre 2024, de Madame Julie Richard, conseillère stratégique aux relations avec les partenaires, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, qu'elle donnera suite à notre demande de signalisation additionnelle indiquant la voie de circulation locale au début de l'été 2025.

**RESOLUTION  
2024-11-341**

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME AMÉLIE PINEAULT COMME  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET COMMIS À LA RÉCEPTION**

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

Madame Stéphanie Tremblay déclare être en conflit d'intérêts et se retire du vote.

**QUE** le Conseil entérine l'embauche de Madame Amélie Pineault à titre d'adjointe administrative et commis à la réception et ce, à compter du 16 octobre 2024.

Les conditions de travail sont ceux approuvés dans le cadre de convention collective de travail en vigueur.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 21, monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 26.

**RESOLUTION  
2024-11-342**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 26.

Nombre de citoyens présents : 3 personnes et 6 personnes en ligne.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Richard Therrien, maire

\_\_\_\_\_  
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du Conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

\_\_\_\_\_  
Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Richard Therrien, maire

\_\_\_\_\_  
Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

